



Commission
européenne

EaSI

Le nouveau programme
de l'UE pour l'emploi
et la politique sociale



L'Europe
sociale

EaSI

Le nouveau programme
de l'UE pour l'emploi
et la politique sociale

Commission européenne

Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion
Manuscrit terminé en novembre 2013

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

Les liens figurant dans cette publication étaient exacts au moment où le manuscrit a été achevé.

Photo de couverture: Mi Ran Collin © Union européenne

Pour les photos non protégées par les droits d'auteur de l'Union européenne, il convient de demander directement l'autorisation aux détenteurs desdits droits d'auteur pour toute utilisation ou reproduction.

***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.***

***Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11***

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche catalographique ainsi qu'un résumé figurent à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2014

ISBN 978-92-79-33564-8

doi:10.2767/40601 (print)

ISBN 978-92-79-33588-4

doi:10.2767/47955 (PDF)

© Union européenne, 2014

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE ÉLÉMENTAIRE (ECF)

Avant-propos

Aujourd'hui, la situation sociale et de l'emploi est la première préoccupation des citoyens et des gouvernements de l'Union européenne (UE). C'est aussi une menace qui pèse sur la cohésion, la stabilité, la compétitivité et la prospérité de l'UE à moyen et à long terme. Sur ce fond de crise et de difficultés techniques, environnementales et démographiques qui planent sur nos marchés du travail et systèmes de protection sociale, l'Europe a besoin de se doter d'un instrument au niveau de l'UE, qui viendrait accompagner le Fonds social européen (FSE), pour générer, tester et diffuser des solutions politiques innovantes afin de favoriser une croissance et des emplois durables sur le long terme, de resserrer les écarts entre États membres et de réduire les inégalités sociales.



Le programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) a pour but de combler ces lacunes. Il soutiendra la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans les domaines de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, et complétera le FSE (qui, lui, se concentre sur des projets aux niveaux local et national) en mettant l'accent sur des projets innovants de dimension européenne.

Au cours de la période 2014-2020, les activités prioritaires d'EaSI aideront les États membres, d'une part, à moderniser leurs marchés du travail et systèmes de sécurité sociale et, d'autre part, à accroître leurs taux d'emploi, en particulier chez les jeunes. Ses autres missions importantes seront notamment de soutenir la création d'emplois, d'appuyer la haute qualification de la main-d'œuvre, d'encourager l'adaptation au changement et l'anticipation des restructurations, de faire avancer la mobilité géographique et de favoriser l'innovation sociale.

En recensant, en analysant et en diffusant des pratiques de référence, EaSI soutiendra les démarches qui tendent à concevoir et à mettre en œuvre des réformes sociales et dans le domaine de l'emploi aux niveaux européen, national, régional et local. Des activités et des projets concrets permettront de mettre les réformes à l'essai sur le terrain avant d'envisager d'étendre les plus réussies d'entre elles, y compris par l'intermédiaire du FSE. Dans ce contexte, EaSI consacrera environ 100 millions d'euros au lancement d'expériences dans les domaines politiques les plus sensibles, tels que l'emploi des jeunes ou l'inclusion des groupes défavorisés.

Les services européens de l'emploi (EURES) étant intégrés dans EaSI, des programmes de mobilité spécifiques seront mis en place pour faciliter la recherche d'emploi et le

recrutement au niveau de l'UE. Enfin, EaSI est un nouvel instrument financier au service des entreprises sociales, qui assurera la continuité par rapport à notre instrument performant de microfinancement.

Bien que le budget prévu pour EaSI ne soit pas énorme, il permettra de mettre en place une plateforme favorisant l'innovation et l'expérimentation politiques et pourra être étendu par les États membres, notamment avec le soutien du FSE.

Il reste un long chemin à parcourir pour remplir les objectifs communs que nous nous sommes fixés pour 2020. Cette publication devrait nous faciliter la tâche, puisqu'elle présente certaines façons dont EaSI et ses nombreux intervenants peuvent nous aider à orienter notre politique et notre action dans la bonne direction.



László Andor

*Commissaire européen chargé de l'emploi,
des affaires sociales et de l'inclusion*

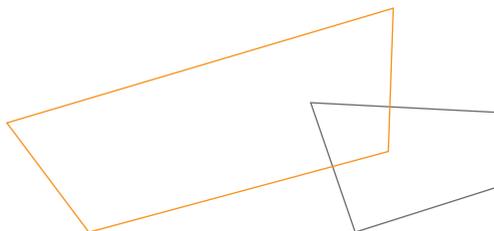


Table des matières

Avant-propos	3
1. Qu'est-ce que EaSI?	7
2. Progress: moderniser les politiques sociales et de l'emploi	11
3. EURES: promouvoir la mobilité de l'emploi	15
4. Microfinancement et entrepreneuriat social	19
Pour en savoir plus et nous suivre	22

1. Qu'est-ce que EaSI?

Le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) est un instrument de financement européen géré directement par la Commission européenne en vue de soutenir l'emploi, la politique sociale et la mobilité des travailleurs à travers l'UE. Le financement de EaSI sert à mettre les idées de réforme à l'essai sur le terrain, à les évaluer puis à en étendre les meilleures dans les États membres. Le concept d'«innovation sociale», qui est tout particulièrement orienté sur la jeunesse, se trouve au cœur de EaSI. Ce programme permettra de consacrer entre 10 et 14 millions d'euros par an à des activités dans le domaine de l'innovation sociale.

EaSI réunit trois programmes que l'UE avait gérés séparément de 2007 à 2013:

- **Progress** (programme pour l'emploi et la solidarité sociale), qui soutenait l'élaboration et la coordination des politiques de l'UE dans les domaines de l'emploi, de l'inclusion sociale, de la protection sociale, des conditions de travail, de la lutte contre la discrimination et de l'égalité entre les sexes;
- **EURES** (services européens de l'emploi), réseau de coopération entre la Commission européenne et les services publics de l'emploi des États membres dont le but est d'encourager la mobilité des travailleurs;
- **l'instrument de microfinancement Progress**, qui vise à rendre les microcrédits plus facilement disponibles pour les personnes physiques qui souhaitent créer ou développer une petite entreprise.

À partir de janvier 2014, ces programmes formeront les trois volets de EaSI. En les regroupant au sein d'un programme unique, la Commission espère faire fructifier leurs accomplissements passés et atteindre des objectifs communs dans le domaine des politiques sociales et de l'emploi de l'UE. Entre autres avantages prévisibles, ce changement devrait permettre une meilleure coordination entre programmes, une plus grande cohésion des politiques et une efficacité accrue en termes d'exécution et de gestion.

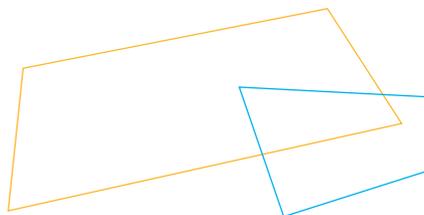
EaSI n'est pas un programme totalement autonome: il vient compléter le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour former un ensemble cohérent de programmes européens visant à promouvoir l'emploi, la protection et l'inclusion sociales ainsi que les bonnes conditions de travail pour la période 2014-2020.

Cet instrument oriente la stratégie de croissance décennale de l'UE en appuyant la mise en œuvre des objectifs d'Europe 2020 dans les domaines social et de l'emploi. Il soutient aussi le déploiement des sept initiatives phares lancées en 2010, notamment de la plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de la stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois et de l'initiative «Jeunesse en mouvement».

Les objectifs de EaSI s'ajoutent à toute une gamme de récentes initiatives de la Commission européenne cherchant à résoudre des difficultés économiques et sociales, et plus particulièrement aux paquets «emploi», «investissements sociaux» et «emploi des jeunes». En outre, les objectifs de cet instrument s'articulent avec les aspects du semestre européen ayant trait à l'emploi et aux questions sociales.

Objectifs de EaSI

- Amener les États membres à s'approprier davantage les objectifs de l'UE dans les domaines de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, et coordonner les actions en la matière au niveau national et à celui de l'UE.
- Appuyer l'élaboration de systèmes de protection sociale et de politiques du marché du travail adaptés, par la promotion de la bonne gouvernance, de l'apprentissage mutuel et de l'innovation sociale.
- Moderniser la législation de l'UE et garantir son application effective.
- Promouvoir la mobilité géographique et relancer les possibilités d'emploi en développant un marché du travail ouvert.
- Accroître la disponibilité et l'accessibilité du microfinancement pour les groupes vulnérables et les microentreprises; améliorer l'accès au financement pour les entreprises sociales.





© Imageglobe

Action coordonnée

La mise en œuvre des politiques visant à lutter contre les problèmes socio-économiques relève principalement de la responsabilité des États membres et des régions. Toutefois, de plus en plus de personnes s'accordent à dire qu'une action coordonnée au niveau de l'UE pourrait améliorer la politique sur le terrain.

C'est là que EaSI a un rôle à jouer. Ses trois programmes — qui garderont le même nom — sont hautement complémentaires. Ils ont tous pour ambition de promouvoir l'emploi, l'inclusion sociale et la mobilité des travailleurs. C'est ainsi que, par exemple, la mise en œuvre de la composante «microfinancement» est également soutenue par la composante «Progress», notamment par le biais de l'assistance technique accordée aux organismes de microcrédit.

Complémentarité avec les autres programmes de l'UE

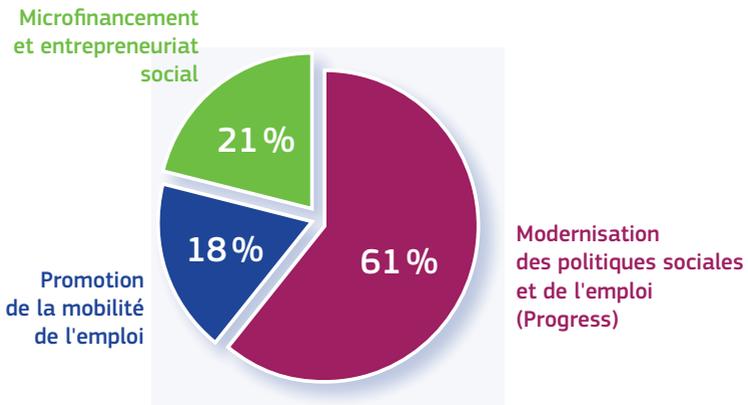
EaSI est conçu pour favoriser l'élaboration de politiques et d'actes législatifs au niveau de l'UE. Ses actions devraient être complétées aux niveaux national, régional et local. À titre d'exemple, toutes les activités nationales relevant d'EURES seront financées par le FSE. Les activités menées dans le cadre de partenariats transfrontaliers entre États membres seront financées par le biais de EaSI afin de faire progresser la mobilité des travailleurs dans l'UE.

Par ailleurs, EaSI fonctionnera en étroite relation avec d'autres instruments financiers de l'UE dans des domaines tels que le dialogue social, la justice et les droits fondamentaux, l'éducation, la formation professionnelle et la politique de la jeunesse, la recherche et l'innovation, l'entrepreneuriat, la santé, l'élargissement et les relations extérieures, ainsi que la politique économique générale.

Progress, qui sera sagement élagué, ne comportera plus que trois branches au lieu de cinq. Ses activités favorisant l'égalité entre hommes et femmes et la lutte contre la discrimination seront financées par le programme «Droits fondamentaux, égalité et citoyenneté» pour la période 2014-2020. Cependant, tous les objectifs de EaSI viseront à favoriser l'égalité des genres et à lutter contre la discrimination, conformément aux engagements de l'UE et aux objectifs de la stratégie Europe 2020.

EaSI en chiffres

- Budget total: 919 469 000 euros en prix constants
- Affectation indicative des fonds: 61 % pour Progress (dont de 15 à 20 % réservés à l'expérimentation dans le domaine de la politique sociale), 21 % pour le volet «microfinancement/entrepreneuriat social» (MF/ES) et 18 % pour EURES



919 millions d'euros sur sept ans

2. Progress: moderniser les politiques sociales et de l'emploi

Progress est le principal instrument de l'UE directement géré par la Commission européenne afin de promouvoir les **réformes politiques dans les domaines social et de l'emploi**. Ce programme a pour but d'aider à déployer la stratégie Europe 2020, et notamment ses objectifs principaux, ses lignes directrices intégrées et ses initiatives phares. Il continuera d'appuyer les politiques de l'UE dans trois domaines: promouvoir des emplois durables et de qualité; garantir une protection sociale adéquate et décente et lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté; enfin, améliorer les conditions de travail. Les fonds sont répartis comme suit:

- emploi, et surtout lutte contre le chômage des jeunes: au minimum 20 %;
- protection sociale, inclusion sociale, réduction et prévention de la pauvreté: au minimum 50 %;
- conditions de travail: au minimum 10 %.

Par souci de flexibilité, plusieurs questions politiques pourront être abordées ensemble dans les limites de 20 % du budget.

Objectifs spécifiques

Pour la période 2014-2020, en ce qui concerne l'emploi, la protection sociale et les conditions de travail, Progress continuera d'élaborer et de diffuser des connaissances analytiques comparables au niveau européen, de favoriser le partage d'informations, l'apprentissage mutuel et le dialogue et d'aider financièrement les États membres et les autres pays participants à élaborer leurs politiques et à mettre en œuvre la législation de l'UE. Le nouveau programme apportera également un soutien financier à des organisations non gouvernementales (ONG), notamment pour promouvoir l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté.

Expérimentation dans le domaine de la politique sociale

Progress augmentera la part du soutien qu'il apporte pour mettre à l'essai les innovations et les expérimentations dans le domaine de la politique sociale et du marché du travail, en insistant sur la méthodologie (au moyen d'une approche scientifique plus rigoureuse) et sur le financement (en s'engageant à dépenser entre 10 et 14 millions d'euros par an). Le soutien apporté à l'expérimentation dans le domaine de la politique sociale aura pour but d'étendre les innovations sociales qui apportent des réponses inédites aux besoins sociaux au niveau des États membres. Ainsi, cela permettra de réunir des données sur la faisabilité des innovations dans les domaines social et de l'emploi qui offrent des solutions politiques

nouvelles à des problèmes sociaux, avant de les reproduire à plus grande échelle, si leurs résultats s'avèrent convaincants.

Les idées les plus porteuses pourront être développées avec le soutien financier du FSE et d'autres sources. En 2012, par exemple, ce programme a permis de mettre en place dix-sept projets pilotes dans onze États membres de l'UE. Grâce à l'un de ces projets, «HOPE in Stations», les autorités de sept villes européennes sont désormais plus attentionnées envers les sans-abri qui vivent dans les gares. Progress emploiera également la part de son budget réservée à l'expérimentation dans le domaine de la politique sociale pour développer davantage le potentiel d'emploi et d'innovation sociale.

Types d'activités pouvant recevoir une aide par l'intermédiaire de Progress

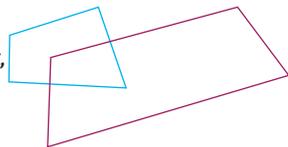
1) Analyse

a) Les données politiques probantes réunies dans le cadre de Progress sont souvent utilisées par la Commission européenne et aident à déclencher ou à renforcer le débat national à toutes les étapes du cycle politique.

Au nombre de ses accomplissements, ce programme a permis (et permet encore) de recueillir des données probantes sur les politiques dans les domaines suivants:

- emploi: rapports trimestriels de l'Observatoire européen de l'emploi;
- protection et inclusion sociales: base de données Missoc, tableaux comparatifs couvrant 31 pays et 12 grands domaines de la protection sociale;
- conditions de travail: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, enquête d'opinion paneuropéenne sur la santé et la sécurité au travail, dont les résultats proviennent de 36 pays européens en 2012;
- égalité des genres: base de données sur les hommes et les femmes dans la prise de décision — données couvrant 34 pays —, sur le nombre d'hommes et de femmes à des postes de décision importants en politique, dans l'administration publique, dans la magistrature et dans divers autres secteurs clés de l'économie;
- non-discrimination: rapport thématique actualisé sur l'interdiction des discriminations dans le cadre de la législation européenne sur les droits de l'homme.

b) Progress aide la Commission à garantir une application effective et juste de la législation de l'UE dans les États membres, grâce à un suivi régulier. Il a activement soutenu la préparation et la modification d'initiatives juridiques, notamment concernant



les conditions de travail et l'éventuelle révision du cadre législatif relatif au détachement des travailleurs.

2) Apprentissage mutuel, sensibilisation et diffusion

a) Progress soutient l'évaluation des politiques de protection et d'inclusion sociales par les pairs dans divers États membres de l'UE pour faciliter les processus d'apprentissage mutuel, les transferts de politiques et une compréhension partagée des objectifs politiques de l'UE dans ces domaines, ainsi qu'une meilleure appropriation de ces objectifs. Une évaluation par les pairs réalisée en 2012 à Paris (France) a mis en lumière à quel point l'aide apportée à l'économie sociale est pertinente, ne serait-ce que par rapport à trois grands objectifs de la stratégie Europe 2020 (emploi et croissance, innovation, lutte contre la pauvreté), et comment elle produit de l'innovation sociale. Aux côtés du pays d'accueil et de dix autres pays, deux ONG (Eurodiaconia et Feantsa) financées par Progress y ont joué un rôle important et ont partagé leur expertise avec les autres participants.

b) L'échange de bonnes pratiques et d'expériences est l'un des principes fondamentaux de la stratégie Europe 2020. Le projet «New skills for green jobs: A case for a more gender inclusive labour market?» (Des compétences nouvelles au service des emplois verts: un argument en faveur d'un marché du travail plus soucieux de parité?) visait à mettre en avant une base de compétences adéquate comme moyen permettant de soutenir la transition vers une économie verte. Il a permis de recenser, dans les pays participants, les outils nécessaires à une identification précoce des besoins en compétences pour rendre l'économie plus verte, avant que les pays participants ne se les transfèrent réciproquement. Il a aussi mis en lumière des façons d'améliorer l'efficacité et la pertinence des pratiques existantes en matière de formation, l'accent étant placé sur la participation active des femmes.

c) Évaluation comparative des services publics de l'emploi (SPE). Grâce au fructueux projet «Benchmarking of PES activities» (Évaluation comparative des activités liées aux SPE) et aux manifestations d'apprentissage mutuel qui se sont ensuivies, on a pu observer des améliorations dans l'efficacité et l'efficience des SPE à l'échelle de l'UE. Les changements intervenus dans les modèles de prestation de services des SPE sont le résultat direct de leur participation à ces manifestations ou s'en inspirent, et concernent notamment les activités liées à la planification des actions individuelles, le profilage et l'emploi des chômeurs faiblement qualifiés, en particulier des jeunes.

3) Soutien aux protagonistes

Grâce à l'action d'ONG européennes clés, l'avis de leurs groupes cibles et certains aspects transversaux sont pris en compte dans divers domaines politiques. Dans l'UE, Progress a soutenu plus de trente grands réseaux et ONG actifs dans les domaines de la

lutte contre la discrimination, de l'égalité des genres et de l'inclusion et de la protection sociales. Ensemble, ces réseaux et ONG représentent une source d'information utile pour les décideurs nationaux et européens et pour d'autres parties intéressées, en encourageant par exemple une approche transversale des politiques européennes sociales et de l'emploi. En aidant financièrement des réseaux européens majeurs, Progress a contribué à la communication et à la promotion de grandes idées et stratégies (par exemple l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle), mais aussi à la mise en œuvre de la plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale et des stratégies nationales d'intégration des Roms.

Progress continuera de soutenir des activités similaires au cours de la période 2014-2020. Il assurera une plus grande valeur ajoutée européenne et une pertinence accrue des politiques vis-à-vis des priorités actuelles et futures au niveau de l'UE.

Qui peut en bénéficier?

Le financement au titre de Progress est ouvert:

- aux États membres de l'UE;
- aux États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de l'Espace économique européen (EEE), conformément à l'accord sur l'EEE;
- aux pays candidats et aux pays candidats potentiels, conformément aux principes généraux et aux conditions générales établis dans les accords-cadres conclus avec ces pays en ce qui concerne leur participation aux programmes de l'UE.

Les types d'organisations qui peuvent demander un financement sont les suivants:

- autorités nationales, régionales et locales;
- services de l'emploi;
- organismes spécialisés prévus par la législation de l'UE;
- partenaires sociaux;
- organisations non gouvernementales;
- établissements d'enseignement supérieur et instituts de recherche;
- experts de l'évaluation et de l'analyse d'impact;
- offices statistiques nationaux;
- médias.

3. EURES: promouvoir la mobilité de l'emploi

Le volet EURES viendra renforcer le réseau EURES pour la mobilité de l'emploi qui fournit des informations, des conseils et des services de recrutement et de placement aux employeurs, aux demandeurs d'emploi et aux citoyens qui souhaitent profiter de la liberté de circulation des travailleurs. EURES est un réseau de près de 900 conseillers EURES qui proposent leurs services sur le terrain et sur le portail EURES. En novembre 2013, ce portail comptait environ 1,9 millions d'offres d'emploi, plus de 1,2 millions de CV et près de 32 000 employeurs inscrits. Il reçoit en moyenne 4 millions de visites par mois. Chaque année, ce sont environ 150 000 demandeurs d'emploi qui trouvent du travail ou une offre d'emploi par l'intermédiaire d'EURES.

Objectifs spécifiques

EURES garantira la transparence des offres et des demandes d'emploi au profit des candidats et des employeurs potentiels à l'échelle de l'UE. Ce programme prévoit la modernisation du portail EURES et de ses outils en libre-service, y compris en ce qui concerne les Journées européennes de l'emploi en ligne, qui se dérouleront dans toute l'UE. Les demandeurs d'emploi de toute l'Europe auront accès aux mêmes offres et services d'assistance; par ailleurs, les demandeurs d'emploi comme les employeurs pourront mettre à profit les outils d'appariement disponibles sur le portail EURES.

Ce programme développera également des services de recrutement et de placement des travailleurs en activité au moyen de la compensation des offres et des demandes d'emploi au niveau européen. Par exemple, il créera et élaborera des programmes de mobilité ciblés en vue d'apporter une assistance et de fournir une aide financière aux demandeurs d'emploi pour trouver du travail dans d'autres pays de l'UE. Cela permettra de répondre au problème des postes vacants difficiles à pourvoir et de combler les postes vacants de niche, tout en aidant certains groupes précis de travailleurs à devenir mobiles et certains pays à devenir la destination de ces travailleurs mobiles. Ces programmes reprendront les bases jetées par «Ton premier emploi EURES»: ce projet pilote est mené sous la forme d'une action préparatoire visant à aider les jeunes (18-30 ans) à trouver un emploi dans un autre État membre, tout en incitant les petites et moyennes entreprises (PME) (premiers employeurs de l'UE) à proposer du travail aux jeunes.



© Imageglobe

Formation EURES

EaSI augmentera le nombre de membres du personnel des SPE formés (jusqu'à 1 000) et développera des offres de formation virtuelle qui seront proposées à toutes les personnes assurant des services EURES. Les modules spécialisés EURES se pencheront sur des domaines tels que l'assistance aux demandeurs d'emploi, le recrutement et le placement, les services aux employeurs et le recours plus fréquent aux outils des technologies de l'information et de la communication (TIC). Cela devrait aboutir à une importante amélioration qualitative des services EURES au profit des demandeurs d'emploi et des employeurs, qui sont justement les principaux groupes cibles d'EURES.

Le portail EURES sur la mobilité de l'emploi

En moyenne, chaque jour, 1,5 million d'offres d'emploi sont accessibles aux demandeurs d'emploi sur le portail EURES. À partir de 2014, de nouveaux partenaires pourront fournir des services EURES, ce qui devrait porter le nombre d'offres publiées à 2 millions en deux ans. Le marché du travail européen sera ainsi plus transparent, et les demandeurs d'emploi pourront consulter davantage d'offres.

Le portail reçoit près de 38 millions de visiteurs uniques par an. Puisque EaSI favorisera l'amélioration qualitative des services EURES proposés sur le portail et sur le terrain, ce nombre pourrait atteindre les 45 millions en deux ans. Les employeurs intéressés seront en mesure d'atteindre plus facilement les demandeurs d'emploi dans toute l'Europe, ce qui entraînera un meilleur appariement sur le marché du travail européen. À ce jour, EURES réalise près de 150 000 placements dans l'UE par an, chiffre qui devrait notablement augmenter grâce à sa réforme stratégique à long terme.

Ton premier emploi EURES

En 2012-2013, la Commission a testé un nouveau programme de mobilité de l'emploi, «Ton premier emploi EURES», pour dynamiser l'accès des jeunes à des emplois dans toute l'Europe. Ayant prouvé son utilité, puisque près de 5 000 jeunes ont été placés dans toute l'Europe, ce programme se poursuivra après 2014 sous la forme d'un «programme ciblé de mobilité de l'emploi». Outre les stages et les apprentissages, il couvrira l'accès à des emplois dans des secteurs connaissant des difficultés de recrutement, tels que les TIC. Les groupes ciblés sont les jeunes âgés de 18 à 30 ans et les employeurs (toutes entreprises confondues, PME en particulier).

Types d'activités pouvant recevoir une aide par l'intermédiaire d'EURES

EURES favorise la mobilité des travailleurs et des personnes dans toute l'UE. Le nouvel EURES se focalisera sur les activités suivantes:

- développement de la plateforme numérique multilingue et de ses outils en libre-service permettant la compensation des offres et des demandes d'emploi;
- élaboration de programmes de mobilité ciblés (par exemple maintien de «Ton premier emploi EURES») à la suite des appels à propositions, afin de pourvoir les emplois vacants là où des lacunes ont été constatées sur le marché du travail et/ou pour aider des travailleurs susceptibles d'être mobiles, dans le cas où un besoin économique clair a été enregistré;
- mise en place de partenariats transfrontaliers EURES et de leurs activités, consistant en particulier à fournir des informations, des conseils et des services de placement et de recrutement aux travailleurs frontaliers;
- apprentissage mutuel entre acteurs EURES et formation de conseillers EURES, notamment de conseillers spécialistes des partenariats transfrontaliers;
- activités d'information et de communication pour faire prendre conscience des avantages que représentent la mobilité professionnelle et géographique en général et les activités et services fournis par EURES.

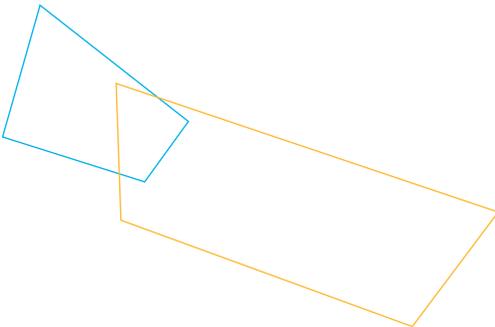
Organisations pouvant demander un financement:

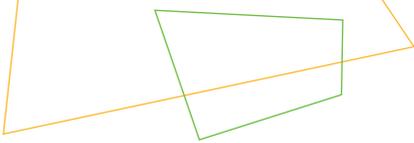
- autorités nationales, régionales et locales;
- services de l'emploi;
- organisations de partenaires sociaux et autres parties intéressées.

Comment EURES est-il financé?

Il est prévu que le budget total d'EURES atteigne environ 20 millions d'euros par an.

EURES verra 32 % minimum de ses fonds affectés à la transparence concernant les emplois vacants, 30 % minimum à l'élaboration de services pour le recrutement et le placement des travailleurs, 18 % minimum aux partenariats transfrontaliers (afin de mettre en place des services d'assistance ciblant les besoins des travailleurs frontaliers) et tout crédit restant sera alloué à des projets transversaux.





4. Microfinancement et entrepreneuriat social

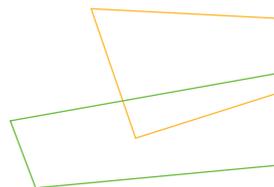
Fonctionnel à partir de la période 2014-2020, le troisième volet du programme EaSI se compose de l'instrument de microfinancement et de l'entrepreneuriat social (MF/ES). Son financement sera réparti équitablement entre ses deux composantes, à concurrence d'un minimum de 45 % pour chacune, le montant restant (jusqu'à 10 %) allant aux projets transversaux.

Le volet MF/ES continuera de faciliter l'accès au microfinancement pour les personnes physiques et les microentreprises, tout en renforçant les capacités des organismes de microfinancement et en appuyant davantage l'entrepreneuriat social. Le financement de l'entrepreneuriat social est une grande première pour la Commission européenne. Au titre de la composante ES, en fonction du pays ou de la région, les fonds serviront à aider les entreprises sociales à s'installer et à se développer, ou bien à reproduire les bonnes idées et pratiques de référence à une plus grande échelle.

S'agissant du travail indépendant et de la création d'emplois, depuis son lancement en 2010, l'instrument de microfinancement Progress a aidé environ 9 000 entrepreneurs (dont des personnes issues de minorités ou de groupes défavorisés, surtout des femmes, des jeunes et des travailleurs faiblement qualifiés) en leur accordant des microprêts représentant au total plus de 80 millions d'euros. En aidant un fort pourcentage de personnes qui étaient auparavant au chômage, l'instrument de microfinancement Progress a jusqu'à présent largement contribué à la création d'emplois. Jusqu'en 2016, l'instrument de microfinancement Progress continuera de fonctionner en parallèle du nouveau volet MF/ES.

Objectifs spécifiques

- Améliorer l'accès au microfinancement et sa disponibilité pour les personnes issues de groupes vulnérables qui souhaitent créer ou développer leur activité ou leur microentreprise.
- Renforcer la capacité institutionnelle des organismes de microfinancement.
- Appuyer le développement des entreprises sociales, notamment en facilitant leur accès au financement.





MF/ES: quoi de neuf?

Tout en maintenant l'aide au microfinancement prévue au titre du programme actuel, le volet «microfinancement/entrepreneuriat social» apportera plusieurs nouveautés:

- financement du **renforcement de capacités des organismes de microfinancement**. Par exemple, un organisme de microfinancement peut avoir besoin d'un système informatique pour gérer la demande croissante ou recruter de nouveaux responsables de prêts afin de mieux répondre aux besoins des groupes cibles: à cet effet, il pourrait recevoir une aide financière au titre du nouveau programme;
- investissements destinés à **développer et étendre les entreprises sociales**, c'est-à-dire des entreprises dont le principal objectif est de se concentrer sur le social et non de maximiser la distribution des bénéfices à leurs propriétaires privés ou à leurs actionnaires. Le montant total qu'une entreprise sociale peut recevoir s'élève à 500 000 euros, dans le respect des règles en matière d'aides publiques. Les aides seront réservées aux entreprises qui ne sont pas cotées en Bourse et dont le chiffre d'affaires ou le bilan annuel ne dépasse pas 30 millions d'euros.

Qui peut en bénéficier?

- États membres de l'UE.
- États membres de l'AELE et de l'EEE, conformément à l'accord EEE.
- Pays candidats et pays candidats potentiels, conformément aux principes généraux et aux conditions générales établis dans les accords-cadres conclus avec ces pays en ce qui concerne leur participation aux programmes de l'UE.

Les organisations qui peuvent demander un financement doivent être des organismes publics et privés établis au niveau national, régional ou local, qui accordent des microcrédits aux personnes physiques et aux microentreprises et/ou un financement aux entreprises sociales dans les pays susmentionnés.

Possibilités de financement

La composante «microfinancement» permettra aux organismes de microfinancement des États membres de l'UE et d'autres pays participants d'accroître l'accès au microfinancement et sa disponibilité pour les personnes vulnérables qui souhaitent créer ou développer leur propre microentreprise. Elle ne consentira pas directement de microcrédits aux personnes physiques.

La composante «entrepreneuriat social» aidera les entreprises sociales à accéder au financement par l'intermédiaire d'organismes publics et privés qui accordent des prêts et autres instruments financiers aux entreprises sociales. Elle n'accordera pas directement de prêts aux entreprises sociales.

Financement des entreprises sociales

Au total, 92 millions d'euros seront disponibles au cours de la période 2014-2020 pour aider les entrepreneurs sociaux. Le plafond d'aide est fixé à 500 000 euros par entreprise, à condition que leur chiffre d'affaires annuel soit inférieur à 30 millions d'euros.

Pour en savoir plus et nous suivre



Programme EaSI: le programme de l'UE qui fusionne Progress, EURES et l'instrument de microfinancement Progress.

Pour en savoir plus: <http://ec.europa.eu/social/easi>

Progress: le programme de l'UE qui défend les réformes politiques dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales.

Pour en savoir plus: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=86&langId=fr>



EURES: le réseau qui aide les citoyens et les entreprises en leur fournissant des informations sur les possibilités d'apprentissage et d'emploi dans toute l'Europe. Pour en savoir plus:

<https://ec.europa.eu/eures/home.jsp?lang=fr>



Microfinancement et entrepreneuriat social: la solution pour financer les entrepreneurs sociaux et aider les personnes les plus vulnérables à se lancer dans les affaires.

Pour en savoir plus: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=836&langId=fr>

Restez connectés!



@EU_Social



<https://www.facebook.com/socialeurope>



<http://www.flickr.com/photos/socialeurope/>



<http://www.youtube.com/user/europesocial/>

Abonnez-vous à notre lettre d'information:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=371&langId=fr>

Recevez nos nouvelles via notre flux RSS:

<feed://ec.europa.eu/social/rss.jsp?langId=fr>

Commission européenne

EaSI — Le nouveau programme de l'UE pour l'emploi et la politique sociale

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

2014 — 22 p. — 14,8 × 21 cm

ISBN 978-92-79-33564-8 doi:10.2767/40601 (print)

ISBN 978-92-79-33588-4 doi:10.2767/47955 (PDF)

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm),
en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

Abonnements:

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne (http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).

EaSI — Le nouveau programme de l'UE pour l'emploi et la politique sociale

EaSI, le nouveau programme paneuropéen pour l'emploi et l'innovation sociale, permettra à l'UE de mettre en place des politiques plus cohérentes, de stimuler la mobilité de l'emploi et de fournir des microcrédits ciblés aux personnes les plus vulnérables. En fusionnant Progress, EURES et l'instrument de microfinancement Progress au sein d'un programme unique, EaSI aidera à générer plus efficacement de nouveaux emplois et une croissance durable, en plaçant l'accent sur l'innovation sociale. Découvrez comment cela sera possible.



Abonnez-vous à nos publications ou téléchargez-les gratuitement:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=93&langId=fr>

Pour être régulièrement au courant des activités de la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, inscrivez-vous gratuitement au bulletin d'information électronique Europe Sociale:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=371&langId=fr>



<https://www.facebook.com/socialeurope>



https://twitter.com/EU_Social

